

M. Grégoire: Monsieur le président, j'aurais une suggestion à faire à l'honorable député de Compton-Frontenac, et cela dans le but de prouver au gouvernement que ce que nous avons dit n'a pas été fait dans le but de créer de l'obstruction. Si le député de Compton-Frontenac a un amendement à proposer à l'article 11, et à l'article 11 seulement, peut-être permettrait-il d'adopter les autres articles au sujet desquels il n'y a pas d'amendement, et nous pourrions revenir demain à l'article 11?

[Traduction]

M. le président: Le comité consent-il à ce que l'article 11 soit réservé?

Des voix: D'accord.

(L'article est réservé.)

Les articles 12 à 20 sont adoptés.

M. le président: L'article 11 est-il adopté?

[Français]

M. Latulippe: Monsieur le président, j'ai aussi un amendement à apporter au préambule du bill, parce qu'on a fait disparaître le préambule du bill en 1954. Quand on présente un bill de cette nature, il me semble qu'il serait raisonnable qu'il ait au moins un préambule pour savoir ce que cela veut dire.

Alors, au préambule du bill, j'ai un autre amendement à proposer.

[Traduction]

M. le président: Comme il est dix heures, dois-je maintenant quitter le fauteuil et faire rapport de l'état de la question?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Rapp: Monsieur l'Orateur, quels seront les travaux demain?

L'hon. M. Pennell: Nous nous proposons de continuer l'étude de l'article n° 63, soit les modifications à la loi sur la Banque du Canada; ensuite nous passerons à l'article n° 74, la loi sur les banques, et à l'article n° 75, la loi sur les banques d'épargne de Québec.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

• (10.10 p.m.)

[Français]

LES TRANSPORTS—TROIS-RIVIÈRES (P.Q.)—
PROTESTATIONS AU SUJET DE L'AUGMENTATION DES DROITS DE PÉAGE SUR LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT ET LE CANAL WELLAND

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur le président, à midi, j'ai demandé à l'honorable ministre des Transports (M. Pickersgill) s'il avait reçu un télégramme des administrateurs de nos greniers-élévateurs et de notre conseil municipal de Trois-Rivières s'objectant à la hausse des taux sur la Voie maritime du Saint-Laurent et sur le canal Welland.

L'honorable ministre m'a répondu qu'il n'avait pas reçu de télégramme. J'ai compris pourquoi, quelques minutes après, parce que au moment où l'on posait ici des questions qui, à mon sens, n'étaient pas très importantes, j'ai pris quelques instants pour feuilleter les journaux et j'ai constaté que le ministre venait de déclarer qu'il n'y aurait pas de hausse.

Alors, j'ai tout de suite téléphoné à ces gens-là, à mon conseil municipal et aux administrateurs, pour leur dire: Si le télégramme n'est pas parti, ne vous donnez pas la peine de l'envoyer parce qu'il semblerait que la question est réglée. Et j'ai ici le télégramme, l'original du moins du télégramme, qui nous rapporte que notre conseil municipal de Trois-Rivières s'opposait vigoureusement, hier, à la hausse des taux sur la Voie maritime, parce que cela aurait été au détriment de l'économie de toute la région de Trois-Rivières.

Mais je voudrais quand même en profiter —et je remercie le ministre d'être intervenu pour empêcher cette hausse de taux—avec votre indulgence, parce que je comprends que je fais une petite entorse au Règlement, mais elle ne sera pas trop grave, pour rappeler au ministre que les greniers-élévateurs de Trois-Rivières font face à un problème aigu, que je ne voudrais pas recommencer à expliquer parce que j'en ai déjà parlé.

Je voudrais simplement demander au ministre s'il ne pourrait pas officieusement, pour le bien de toute l'économie de la région que représentent ces greniers-élévateurs, demander aux responsables du Conseil des ports nationaux de prendre l'initiative de convoquer une réunion officieuse, toujours pour fins de discussion, avec le maire de Trois-Rivières, les représentants des greniers-élévateurs, le député fédéral et le député provincial de Trois-Rivières parce qu'il y a une question de taxation, le ministre le sait, qui concerne la partie provinciale.